



Le 23 mars 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

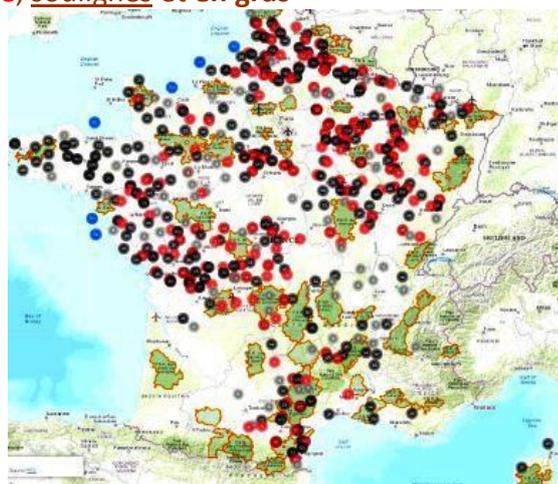
Merci de transmettre le bulletin **d'adhésion 2022** à vos connaissances car les projets éoliens à **Parlan (15)**, à **Camps (19)** ou dans le Lot ne sont pas abandonnés.

Lot : Payrignac. Les élus votent contre l'implantation d'éoliennes. Lire l'article de **La Dépêche du 13 mars 2022**

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site **Vents et Territoires**. Comme sur le **site de l'APPGE**, les liens sont en rouge, soulignés et en gras

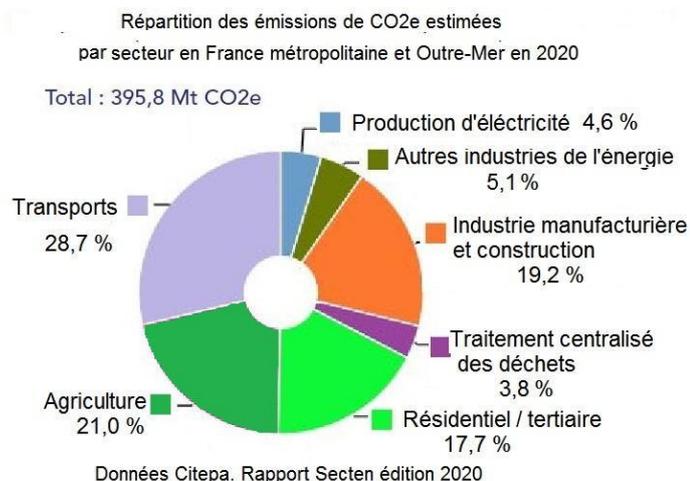
Un site qui **montre les éoliennes en France**, en noir celles qui sont installées, en rouge les projets et en bleu les projets offshore, mais il y a beaucoup de renseignement. Il est mis à jour régulièrement. En cochant les **bonnes cases**, on peut voir les parcs éoliens qui sont ou seront implantés dans les parcs naturels (en vert sur la carte)

Le gouvernement pense qu'il faut doubler les implantations d'éoliennes avant que les futures centrales nucléaires soient installées, les parcs naturels seront-ils impactés et qu'arrivera-t-il à la biodiversité ?



Dans le **bilan électrique de l'année 2021** mis en ligne par RTE, on découvre que la **production électrique des éoliennes a diminué de 7%** pendant que la **puissance installée augmentait de 7%** entre 2020 et 2021 ; et on peut lire : *Le facteur de charge éolien mensuel au plus bas depuis 2018. Le facteur de charge éolien moyen s'est établi à 22,6 % en 2021.*

Pour la **production thermique fossile**, on constate une **augmentation de 3%** par rapport à 2020 et donc une **augmentation de 10% d'émission de CO₂** par rapport à 2020.



Mais penser que l'on réduirait sensiblement la production de CO₂ français grâce aux éoliennes est une absurdité, car en 2020 la production de CO₂ par la production électrique ne participe que pour **4,6% de la production totale** (Cf le graphique dans le **bas de la page du bilan**).

Quant aux importations, même si la France reste **globalement exportatrice (43 TWh)**, les importations ont très nettement augmenté (**+28% par rapport à 2020**). **Voici des extraits**

*L'année 2021 a compté 78 journées avec un solde journalier importateur, soit 35 journées de plus qu'en 2020. Pour la première fois depuis l'hiver 2016/2017, le solde des échanges a été importateur en novembre et en décembre. Ces derniers ont affiché respectivement 23 et 25 journées importatrices, dont trois journées où la France a été importatrice sur toutes ses frontières. A ces dates, les prix journaliers ont figuré parmi les plus élevés enregistrés en France : 382 €/MWh le 20 décembre, 443 €/MWh le 21 décembre, 453 €/MWh le 22 décembre. Les prix européens de l'électricité sont **fortement corrélés à la production éolienne**.*

Dès que la production éolienne est abondante, l'effet à la baisse sur les prix est immédiat sur une zone plus ou moins étendue selon l'intensité de l'épisode.

En particulier, les épisodes de prix négatifs tendent à être de plus en plus nombreux quels que soient les contextes de marché. Ainsi en France, la hausse historique des prix rencontrée en 2021 s'est également accompagnée d'un nombre élevé de pas horaires durant lesquels le prix spot français est devenu négatif : 64 heures en 2021 (contre 27 en 2019)

Autrement dit la production éolienne n'est vraiment pas utile : quand il y a trop de vent les prix sont négatifs et **quand il n'y a pas de vent, les prix sont indexés sur le gaz russe !**

Les éoliennes nous rendent dépendants du gaz russe

Comme le montre l'exemple allemand, réduire le nucléaire et opter pour l'éolien et le solaire rend en réalité dépendant du charbon et du gaz, tout en accentuant les émissions de CO₂, dénonce Fabien Bouglé. Lire l'article dans [Les Echos du 16 mars 2022](#).

Allemagne : Energie, la double impasse allemande

Dépendant de Moscou pour ses livraisons de gaz, Berlin a aussi annoncé ce mardi une hausse de sa dépendance aux énergies fossiles en 2021. Après correction de la différence démographique, l'Allemagne émet sur son sol 25 % d'équivalents CO₂ de plus que la France..... Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 4,5 % en 2021 en Allemagne du fait de l'attractivité du prix du charbon et du manque de vent pour produire de l'électricité verte. Lire l'article de Dominique Seux dans [Les Echos du 15 mars 2022](#).

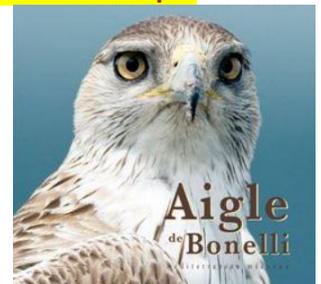
USA : Par crainte d'être privés d'électricité, les Américains se mettent à produire leur propre énergie. Le marché des **générateurs de secours**, des micro-réseaux et des systèmes de stockage d'énergie solaire est en plein essor, car les propriétaires et les entreprises doivent faire face à un approvisionnement électrique moins fiable.... Lire dans [l'Opinion du 22 février 2022](#) (bientôt en France ?)

Haute-Vienne, le maire du Dorat porte plainte après l'installation d'éoliennes dans la perspective de sa collégiale ... cette municipalité de 1500 habitants estimant avoir été victime de "manœuvres frauduleuses" porte l'affaire au pénal... les différentes études en amont et le permis de construire avaient minimisé l'impact visuel des éoliennes. L'absence de co-visibilité avec la collégiale, appuyé par un photomontage, a pu "inciter l'autorité administrative et la justice à accorder (...) le permis de construire", est-il indiqué dans la plainte, consultée par l'AFP. "Seule la construction effective du parc a permis de faire apparaître les infractions",.... Selon la Fédération de l'environnement durable, regroupant 1700 associations opposées à l'éolien en France, le cas du Dorat n'est pas isolé, mais rares sont les maires à se lancer dans ces procédures. Lire l'article dans [Le Figaro du 14 mars 2022](#) ou dans le journal [20 minutes](#) ou sur [France3 Nouvelle-Aquitaine](#)

Hérault :

le Parc naturel régional du Haut-Languedoc contre-attaque en déposant un **recours hiérarchique** (recours administratif adressé à l'autorité à laquelle est subordonnée celle qui a pris la décision contestée)

Soutenu par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a déposé ce mardi 02 mars un recours hiérarchique contre les arrêtés du préfet de l'Hérault autorisant l'exploitation de neuf nouvelles éoliennes sur la commune de Dio-et-Valquières (Hérault). En cause, leur implantation dans une " zone d'exclusion " qui abrite des espèces protégées comme l'aigle de Bonelli. Lire l'article complet dans [Midi Libre du 2 mars 2022](#) ou



[Environnement Magazine du 4 mars](#)

Dérogation espèces protégées

Le Conseil d'Etat a annulé un projet de parc éolien dans le parc naturel régional du Haut Languedoc. Le jeudi 10 mars, il a retoqué un arrêté préfectoral **qui autorisait la destruction d'espèces protégées** à Ferrières Poussarou pour la construction de 10 éoliennes. Lire l'article complet dans [France bleu du 16 mars 2022](#).

Santé animale :

Puy de Dôme : "Les problèmes de reproduction sont également inquiétants : Cet hiver, j'avais 26 génisses. Quatre d'entre elles n'ont pas réussi à avoir de petits, cinq ont mis au monde des veaux mort-nés, et huit sont venues à terme, mais je les regarde dépérir, et je sais qu'ils vont mourir. Je précise également que j'ai eu **17 naissances de femelles d'affilée, ce qui n'est absolument pas normal...** " Lire le témoignage complet recueilli par [Sioux Berger en février 2022](#)

Mazinghien (Nord) : " **Mes bêtes déplacées vont mieux.** Celles restées à Mazinghien ne vont bien que parce que j'ai mis 1,50 m de fumier pour les isoler des courants électriques. ". Lire dans Le [Parisien du 2 mars 2022](#)

Fontenay-le-Marmion (Calvados) : Projet d'éoliennes géantes au sud de Caen

Une consultation au sujet d'un projet d'éoliennes de 230 mètres de haut a été réalisée ce dimanche 20 mars, au sud de Caen. Les habitants se sont déplacés en masse.

« Il y a eu du monde toute la journée, un flux continu », explique l'un des élus du conseil municipal. Une forte participation de près de 48%, avec 672 votants, soit beaucoup plus que lors des dernières élections (départementales et régionales en 2021) où seulement 30% des Fontenaysiens s'étaient déplacés lors des deux tours. **avec 612 contre, 57 pour et 3 nuls, c'est une écrasante victoire des anti-éoliens!** Lire l'article complet dans [actu.fr de Normandie](#) du 20 mars 2022, rédigé à 19 h 30, après clôture et dépouillement du scrutin !

La Commission Européenne fait un [Appel à Contribution](#) jusqu'au **12 avril 2022** sur les projets d'énergie renouvelable et leur procédure d'octroi.

Personnellement j'y ai participé et voici [ce que j'ai écrit](#). Vous pouvez vous en inspirer et j'y ai mis en page 2 les nuisances cataloguées par [Jean-Louis Remouit](#).

Vous pouvez aussi vous inspirer de la contribution de [Toutes Nos Energies](#) mise en [ligne le 17 février 2022](#)



Echauffour Environnement: Le village d'Echauffour, dans le département normand de l'Orne, est aujourd'hui une des références nationales du combat contre le déploiement anarchique de l'éolien et des manipulations pour rendre réglementaires les nuisances imposées aux riverains. [Consulter son site](#)

[Une pétition en ligne](#) : 5 à 6 éoliennes sont en projet porté par la Société Cubico dans le secteur Haut Ségala du Grand Figeac, sans concertation ni information préalable de la population par les mairies

Vous pouvez aussi télécharger

Le bulletin [d'adhésion 2022](#);

Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "**Bannir l'éolien**". N'hésitez pas à [le télécharger](#)

Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

[L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/](#)

 Le dossier de Vent du Milan.

Faisons respecter la loi :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, président

Dominique Lacambre, trésorier

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture

Brigitte Briard, présidente d'honneur

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)